



## Création entreprise

-----  
Par Tchutchuco

Bonjour, je suis actuellement salarié dans une société de services. Je voudrais savoir si je peux créer une micro entreprise et reprendre un des clients de mon ancien employeur  
Merci beaucoup !

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

si votre contrat de travail ne contient pas de clause de non concurrence vous pouvez travailler avec ce client avec votre nouvelle entreprise.

-----  
Par Thomas75

Bonjour !

En effet je pense qu'il faut bien analyser la présence ou non d'une clause de non concurrence avec votre entreprise.

Une lecture qui pourra vous servir :  
"[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/relation-employeur-salaries/clause-de-non-concurrence-contrat-de-travail /]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/relation-employeur-salaries/clause-de-non-concurrence-contrat-de-travail/[/url]"

Bonne journée à vous !

Thomas